



Licenciement (in)justifiée

Par **moha moha**, le **16/01/2012 à 17:37**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement étudiant a la fac et aussi salarié dans la restauration rapide depuis bientôt 3ans et actuellement je risque un licenciement pour absence qui pour moi est justifier, car j'étais absent deux jour pour passer mes partiels, j'ai un justificatif comme quoi j'ai été présent aux examen et j'avais aussi prévenu oralement l'entreprise que je ne pourrais pas être présent. rnJe voudrais savoir qu'elles sont mes droits? rnMerci de vos compréhensions. rnrn(PS: j'ai un entretien ce mercredi pour un éventuelle licenciement)

Par **DSO**, le **16/01/2012 à 18:42**

Bonjour,rnrnIl aurait été préférable d'obtenir une autorisation d'absence écrite de la part de l'employeur.rnrnPrévenir verbalement l'employeur n'équivaut pas à une acceptation de sa part.rnrnCordialement,rnDSO

Par **moha moha**, le **16/01/2012 à 18:56**

Lorsque j'ai tenu au courant mon employeur, il m'a dit qu'il m'autorisait a etre absent si j'augmente mon contrat, et j'ai considéré ceci ça comme un chantage, donc j'ai refusé.

Par **pat76**, le **17/01/2012 à 17:10**

BonjourrrnVous avez reçu une lettre recommandée de l'employeur dans laquelle il vous demandais de justifier votre absence? rnrnVous aviez des jours de congé payé à prendre avant le 31 mai 2012?rnrnVotre employeur vous demandait de faire plus d'heures de travail?rnrnVous êtes en CDI à temps partiel?rnrnVous avez reçu une convocation un entretien préalable par lettre recommandée avec avis de réception?rnrnQuand avez-vous reçu cette lettre de convocation?rnrnIl est précisé dans cette de convocation à un entretien préalable au vu d'une sanction disciplinaire, que vous pouviez vous faire assister par un conseiller?

Par **moha moha**, le **17/01/2012 à 20:04**

Bonjour,rnrnNon, je n'ai pas reçu de lettre recommandée me disant de justifiée mes absences.rnrnOui il me reste 20 joursrnrnOui, il m'a demander de passer d'un contrat de 65 h a un contrat de 87h.rnrnOui je suis en CDI a temps partielrnrnOui j'ai reçu une lettre en main propre, et c'est pour un entretient pour un éventuelle licenciement.rnrnOui il est bien précisé.

Par **moha moha**, le **26/01/2012 à 14:23**

Bonjour,rnJe voudrais savoir si j'ai le droit à des indemnités si l'heure et la personne qui devait me faire l'entretien n'a pas été respecter,rnsurtout que je devais me faire assister et que cet personne est rentré chez elle lorsqu'elle a vu que l'entretient n'a pas eu lieu.rnCordialement.

Par **pat76**, le **26/01/2012 à 16:00**

BonjourrrnPourquoi l'entretien n'a-t-il pas eu lieu?

Par **moha moha**, le **26/01/2012 à 16:07**

Tout ce que je sais, c'est que la personne qui devais me faire l'entretien était au téléphone avec la personne qui me faisait l'entretien. rnIl y a des exceptions pour pouvoir ne pas respecter l'heure et la personne qui fais l'entretien?rnet surtout comme je l'ai dis dans le message précédent à cause de ça la personne qui devais m'assister est rentrée.

Par **pat76**, le **27/01/2012 à 11:23**

BonjourrrnVous avez demandez à la personne qui devait vous assister pendant l'entretien pourquoi elle est rentrée et pourquoi l'entretien n'a pas eu lieu?